



ARRÊTÉ N°6



Mise à jour des annexes du Plan Local
d'Urbanisme approuvé le 6 avril 2018

Madame la Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE

Vu le code de l'Urbanisme,
Vu la délibération en date du 6 avril 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2023 approuvant la révision allégée n°1,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2024 approuvant la déclaration de projet n°1,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2025 approuvant la modification simplifiée n°1,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2026 approuvant la révision allégée n°2,
Vu le décret du 12 avril 2018 portant abrogation de décrets fixant l'étendue des zones et les servitudes radioélectriques,
Vu l'arrêté municipal du 18 février 2026 – arrêté n°5 de mise à jour des annexes du PLU approuvé le 6 avril 2018,
Considérant les dispositions de l'article L153-60 du code de l'urbanisme prescrivant la mise à jour des servitudes d'utilité publique et la transmission de la liste et de la carte des SUP version juillet 2026,

Arrête

Article 1 – Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, il est annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE la liste et le plan des servitudes d'utilité publique visés le 12 août 2026.

Article 2 – La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE et à la PREFECTURE de Limoges.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

Fait et arrêté à BESSINES, le 12 août 2026

La Maire,



Andréa BROUILLE